



Région
Hauts-de-France

Le Président

Réf : DTR-2019-008451

Dossier suivi par : Nicolas QUINONES-GIL

Tél : 03 74 27 51 61

Mail : nicolas.quinones-gil@hautsdefrance.fr



Madame Natacha BOUCHART

Maire de Calais

Hôtel de ville

Place du Soldat Inconnu

CS30329

62107 CALAIS CEDEX

Lille, le **02 MAI 2019**

Objet : Desserte ferroviaire du Port de Calais

Madame la Maire,

L'objectif du projet Calais 2015 est de permettre le développement du port de Calais au cours des quarante prochaines années. Il répond aux besoins de capacité futurs, liés au potentiel de croissance des échanges entre le Royaume-Uni et le continent européen, mais également liés à l'élargissement possible du champ des partenaires (nouveaux trafics ou nouvelles lignes, cabotage...).

Dans ce cadre, le développement de la desserte ferroviaire du Port de Calais revêt une importance stratégique. Au regard de contraintes douanières du Brexit et de l'augmentation des produits pétroliers, le trafic de remorques non accompagnées tend à se développer et le terminal ferroviaire du port positionner Calais au cœur du hub logistique de l'Europe du Nord.

Pour capter ce nouveau trafic, la Région a participé au financement du terminal ferroviaire, inauguré le 23 octobre 2015 et permettant, par la voie ferroviaire existante, la création d'une puis deux autoroutes ferroviaires à destination et au départ de Calais.

L'exploitation de ce terminal, par VIIA (filiale de SNCF Logistics), a démarré en mars 2016 avec la ligne Calais – Le Boulou (frontière espagnole). Après une interruption en juillet 2016, du fait de la pression migratoire, et après des travaux de sécurisation des trains et de la voie, le service a pu reprendre en février 2017.

Une deuxième ligne est ouverte entre Calais et Turin Orbassano depuis le 6 novembre 2018 et un arrêt à Mâcon a été mis en place en mars 2019 sur la ligne le Boulou – Calais permettant également de prendre en charge des wagons complémentaires (9 remorques non accompagnées et 6 containers) à destination du Royaume-Uni.

Ainsi le trafic ferroviaire à destination et au départ de Calais est rapidement monté en puissance avec actuellement environ 15 aller-retours par semaine. Face à cette croissance du trafic ferroviaire, il est nécessaire de doter le port de Calais d'une infrastructure performante.

Par ailleurs, l'Etat s'est engagé à soutenir le développement du site portuaire à travers le projet de régénération de la Voie mère de Calais dans le CPER 2015-2020, cette opération permettant un potentiel de trafic de 15 aller-retours par jour une fois la régénération achevée par SNCF Réseau (horizon 2025).



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

Comme vous le savez, la concertation du printemps 2018 a fait émerger deux variantes, pour lesquelles SNCF Réseau doit aujourd'hui poursuivre ses études de manière à présenter en enquête publique la meilleure option de projet, tenant compte de l'ensemble des répercussions.

La voie mère de Calais appartenant pour rappel au Réseau Ferré National, seul SNCF Réseau est habilité à porter la maîtrise d'ouvrage de cette opération, et y compris à en étudier les variantes de projet issues de la concertation publique du printemps 2018. Sur ce point, la Région n'a toujours pas eu transmission du rapport de l'étude menée sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau pour vérifier la faisabilité des deux variantes identifiées lors de la concertation. Seule une présentation succincte a été faite aux services et élus régionaux.


À ce stade, il est indispensable que SNCF Réseau reprenne les études, en vue de présenter en enquête publique la meilleure option de projet, tenant compte de l'ensemble des impacts. Il lui revient également, pendant la durée des études et des travaux, d'assurer la continuité des circulations en maintenant la voie et ses équipements, dont le pont Mollien.

Je souhaite également vous rappeler que cette voie est considérée par SNCF Réseau comme une ligne capillaire fret (UIC 7 à 9). A ce titre, l'Etat et SNCF Réseau ont signé un contrat de performance ne permettant plus à SNCF Réseau d'investir au-delà des économies de maintenance.

Aussi, sans l'intervention programmée au titre du Contrat de Plan, et dont la prolongation n'est pas assurée au-delà de 2020, la pérennité de cette ligne ne serait plus assurée par SNCF Réseau mettant en péril le développement du site portuaire de Calais.

Vous trouverez ci-joint, la copie du courrier adressé à SNCF Réseau lui demandant de poursuivre les études en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Xavier BERTRAND

P.J. : - copie du courrier adressé à Madame Sandrine GODFROID, Directrice territoriale Hauts-de-France de SNCF Réseau.

Copie adressé à : Monsieur Michel LALANDE, Préfet de la Région Hauts-de-France.